

Plan d'action de développement durable

2009 – 2011

(version synthèse)



Commission
de la construction
du Québec

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| La mission | 2 |
| La vision du développement durable | 3 |
| Fiche 1 : Informer, sensibiliser, éduquer, innover | 5 |
| Mieux faire connaître le concept et les principes du développement durable, favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et des savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre. | |
| Fiche 2 : Informer, sensibiliser, éduquer, innover | 6 |
| Mieux faire connaître le concept et les principes du développement durable, favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et des savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre (suite). | |
| Fiche 3 : Informer, sensibiliser, éduquer, innover | 7 |
| Soutenir la recherche, les nouvelles pratiques et la technologie contribuant au développement durable, et en maximiser les retombées au Québec. | |
| Fiche 4 : Produire et consommer de façon responsable | 8 |
| Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux. | |
| Fiche 5 : Produire et consommer de façon responsable | 9 |
| Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux (suite). | |
| Fiche 6 : Produire et consommer de façon responsable | 10 |
| Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie ainsi que de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services. | |
| Fiche 7 : Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques | 11 |
| Accroître la scolarité, le taux de diplomation et la qualification de la population. | |
| Annexe 1 : Les principes du développement durable | 13 |
| Annexe 2 : Explications relatives aux objectifs gouvernementaux non visés par le plan d'action | 14 |

La mission

La CCQ est responsable de la mise en œuvre de normes et de règles qui touchent le développement, la qualification et la gestion de la main-d'œuvre. Elle voit également à la mise en place de balises menant au respect des conventions collectives sectorielles de la construction et à l'établissement d'une concurrence loyale.

De concert avec les associations patronales et syndicales de l'industrie de la construction et avec le gouvernement du Québec, la CCQ s'est donné pour mission :

- d'assurer le respect des conventions collectives sectorielles des travailleurs et travailleuses de l'industrie de la construction soumises à la *Loi sur les relations de travail, la formation professionnelle, et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction* (Loi R-20) et à la réglementation afférente;
- de lutter contre le travail non déclaré, en vue de favoriser une concurrence loyale entre les entrepreneurs de l'industrie;
- de développer et de maintenir un haut niveau de compétence de la main-d'œuvre;
- de faciliter l'adéquation entre l'offre et la demande de main-d'œuvre;
- d'administrer les régimes d'avantages sociaux négociés et d'assurer leur développement;
- d'administrer les fonds en fidéicommiss de façon à favoriser la pérennité des programmes qu'ils soutiennent.

La CCQ accomplit cette mission tout en cherchant à être reconnue comme un facilitateur et un partenaire incontournable des divers dossiers de l'industrie, et ce, grâce à l'expertise ainsi qu'à la contribution de son personnel et des représentants patronaux et syndicaux de la construction. Elle souhaite ainsi contribuer au développement et au dynamisme de l'industrie québécoise de la construction ainsi qu'au maintien de la paix industrielle sur les chantiers de construction.

D'autres moteurs animent ses opérations quotidiennes : offrir un service à la clientèle de haut calibre, en s'appuyant sur l'amélioration continue et les opportunités offertes par les nouvelles technologies, et créer un environnement de travail stimulant, qui mise sur l'innovation et le développement des compétences.

La vision du développement durable

La mission de la CCQ lui permet de s'associer à plusieurs principes du développement durable figurant dans la *Loi sur le développement durable*. Rappelons que sa mission se fonde notamment sur le partenariat et la coopération, la promotion de la santé, l'équité et les solidarités sociales, l'accès au savoir et sur l'efficacité économique.

Le plan d'action de développement durable s'appuie sur des volets choisis de la mission de la CCQ. À ce titre, la CCQ s'engage à aller encore plus loin en matière de développement durable. Elle propose notamment de réduire son impact sur l'environnement et de sensibiliser l'industrie de la construction à la démarche gouvernementale et aux enjeux du développement durable.

La CCQ souhaite poursuivre ses efforts afin de produire et de consommer de façon responsable. Forte de son positionnement unique dans l'industrie de la construction, elle compte également réviser certaines de ses pratiques pour réduire ses impacts environnementaux et faire connaître aux acteurs de l'industrie les avantages d'emprunter le virage du développement durable, la voie du 21^e siècle.

En ce sens, la CCQ s'arrimera à la Stratégie gouvernementale 2008-2013, afin d'encourager les entreprises et la main-d'œuvre à adopter des méthodes de travail innovantes qui tiennent compte des enjeux de développement durable. Cet encouragement permettra de prendre en compte les principes de protection de l'environnement, de respect de la capacité de support des écosystèmes, de production et de consommation responsables.

La CCQ entend également continuer à développer une main-d'œuvre compétente et diversifiée, afin de contribuer à la compétitivité de l'industrie québécoise de la construction. Les efforts entrepris par la CCQ lui permettront de « prévenir et de réduire les inégalités sociales et économiques » en aidant l'industrie à se réinventer et à s'adapter aux nouvelles préoccupations d'aujourd'hui.

Ce premier plan d'action mise sur une démarche de développement durable que la CCQ a d'ores et déjà lancée, notamment en matière de perfectionnement de la main-d'œuvre et de gestion de son parc immobilier. Il s'inscrit également dans la perspective d'une démarche continue et progressive qui respecte la dynamique de concertation de la CCQ.

La vision du
développement durable

Plan d'action de
développement durable
2009 - 2011

La vision du développement durable (suite)

Enfin, ce premier plan d'action se veut modeste, mais réaliste. Son contenu et sa mise en œuvre s'appuient sur une structure de concertation engageant le personnel de la CCQ de même que les partenaires patronaux et syndicaux de la construction siégeant aux nombreux comités de la CCQ.

Au cours des dernières années, les donneurs d'ouvrage publics et privés, les clients et le personnel ont exprimé le souhait que les pratiques de la CCQ s'alignent sur les principes du développement durable.

Les initiatives issues du milieu associatif de la construction, l'émergence des normes et des exigences en matière de certification des bâtiments et des ouvrages civils, la popularité et le nombre croissant de celles-ci, prouvent l'intérêt de l'industrie envers les enjeux de développement durable.

Les trois prochaines années permettront à la CCQ de favoriser l'adhésion de l'industrie à l'égard de la construction durable.

Fiche 1

Orientation gouvernementale (activité incontournable)

INFORMER, SENSIBILISER, ÉDUQUER, INNOVER

Objectif gouvernemental

Mieux faire connaître le concept et les principes du développement durable, favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et des savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

Objectif organisationnel

Informers les décideurs patronaux et syndicaux de même que la clientèle de la CCQ des enjeux et des principes de développement durable reliés à la stratégie gouvernementale et au secteur de la construction.

Action 1

Élaborer et réaliser un plan d'information et de sensibilisation lié à la démarche gouvernementale et aux enjeux du développement durable dans le secteur de la construction. Ce plan d'information et de sensibilisation sera destiné à la clientèle ainsi qu'aux comités rassemblant les partenaires patronaux et syndicaux de la CCQ.

Mise en contexte

La CCQ offre des services à plus de 137 000 travailleurs et à plus de 25 000 employeurs de l'industrie de la construction. Elle réunit plus de 500 représentants patronaux et syndicaux au sein de ses différentes instances de concertation. Elle entretient avec ces clientèles une relation de proximité, en raison de son cadre de gouvernance et de ses divers comités, mais aussi par les mandats qu'elle assume. Parmi ces mandats figurent la gestion des avantages sociaux, le respect des conventions collectives, la qualification et la formation de la main-d'œuvre. Ces mandats peuvent être traduits par plusieurs principes du développement durable, dont ceux-ci : favoriser le partenariat et la coopération, promouvoir la santé, l'équité et les solidarités sociales, faciliter l'accès au savoir et l'efficacité économique. En somme, la capacité de la CCQ à informer, à sensibiliser et à éduquer tous les acteurs de la chaîne de construction est indéniable.

De concertation avec les partenaires patronaux et syndicaux, la CCQ s'engage donc à élaborer un plan d'information et de sensibilisation destiné à ses clients et aux membres des comités de concertation. Ce plan s'appuiera sur la stratégie gouvernementale en matière de développement durable, sur son plan d'action ainsi que sur les enjeux et les nouvelles pratiques du secteur de la construction. Elle s'engage également à intégrer les préoccupations concernant le développement durable à ses activités de promotion.

Fiche 2

Orientation gouvernementale (activité incontournable)

INFORMER, SENSIBILISER, ÉDUQUER, INNOVER

Objectif gouvernemental

Mieux faire connaître le concept et les principes du développement durable, favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et des savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre (suite).

Objectif organisationnel

Informar le personnel de la CCQ des enjeux et des principes de développement durable reliés à la stratégie gouvernementale.

Action 1

Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du *Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation du personnel*.

Mise en contexte

La CCQ, qui compte près de 1 000 employés, s'engage à informer son personnel des enjeux de développement durable et à les promouvoir auprès de son personnel. Elle profitera du projet de construction de son nouveau siège social, qui vise l'accréditation LEED, pour organiser des activités d'information et d'éducation portant sur le développement durable. Elle compte se servir de ce projet, qui suscite beaucoup d'intérêt, pour mieux faire comprendre les principes du développement durable et pour amener, au sein de l'organisation, un changement réel dans les perceptions et dans les comportements. Elle s'est déjà dotée d'une boîte à idées accessible à tout le personnel par l'intranet pour stimuler la créativité et les échanges, s'assurant ainsi que les gestes qui seront accomplis susciteront l'adhésion du plus grand nombre.

La CCQ s'engage également à élaborer un plan d'information et de sensibilisation du personnel. Ce plan portera sur les enjeux du développement durable et sur la stratégie gouvernementale. Pour ce faire, elle utilisera les divers canaux de communication dont elle dispose. Elle mettra également sur le partage de l'information et des contenus de formation élaborés par d'autres intervenants, afin de maximiser l'utilisation des ressources informationnelles.

La CCQ favorisera également le partage de bonnes pratiques au sein du personnel et verra à le mobiliser autour des enjeux du développement durable.

Fiche 3

Orientation gouvernementale (activité incontournable)

INFORMER, SENSIBILISER, ÉDUQUER, INNOVER

Objectif gouvernemental

Soutenir la recherche, les nouvelles pratiques et la technologie contribuant au développement durable, et en maximiser les retombées au Québec.

Objectif organisationnel

Améliorer l'offre d'activités de perfectionnement et de recyclage de la main-d'œuvre de la construction en matière de développement durable et de préservation du patrimoine bâti du Québec.

Action 1 Tout en respectant le processus d'estimation des besoins en perfectionnement et en recyclage, la CCQ verra à mettre en place des activités touchant des pratiques reconnues et nécessaires à la construction de bâtiment qui satisfont aux critères du développement durable et à ceux de la conservation du patrimoine bâti.

Mise en contexte Dans le cadre des responsabilités qui lui sont confiées, la CCQ détermine annuellement les activités de perfectionnement et de recyclage qui seront offertes à la main-d'œuvre de l'industrie. Dans le cadre de cet exercice, la CCQ s'engage à tenir compte de besoins de perfectionnement en matière de construction durable et de conservation du patrimoine bâti.

La CCQ considère comme essentiel de prendre en compte les principes du développement durable lors de l'élaboration des activités de perfectionnement et de recyclage de la main-d'œuvre, afin notamment de favoriser les pratiques visant l'économie d'énergie et la réduction des déchets.

Depuis plusieurs années, la CCQ accomplit des gestes concrets pour favoriser l'innovation au sein de l'industrie de la construction. Elle incite notamment les acteurs patronaux et syndicaux à adopter des pratiques visant une meilleure efficacité économique. À ce titre, elle pourra soutenir la création de réseaux encourageant le partage des connaissances.

Fiche 4

Orientation gouvernementale (activité incontournable)

PRODUIRE ET CONSOMMER DE FAÇON RESPONSABLE

Objectif gouvernemental

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.

Objectif organisationnel

Mesurer et réduire l'impact environnemental des activités de la CCQ.

Action 1

Élaborer un cadre de gestion environnementale qui permettra à la CCQ d'évaluer l'empreinte écologique de ses pratiques.

Mise en contexte

À l'instar des autres organisations, la CCQ achète, consomme et produit chaque jour un volume important de biens et de services. Elle compte réviser ses pratiques, afin de réduire son empreinte écologique, en se dotant d'un cadre de gestion environnementale et en adoptant une politique d'achats écoresponsables.

La direction et le syndicat du personnel se sont engagés à réaliser ensemble cet exercice. Plusieurs initiatives ont d'ailleurs déjà été mises de l'avant. Parmi celles-ci, soulignons l'achat de café équitable, l'utilisation de produits écologiques pour l'entretien ménager et l'implantation d'îlots de récupération multimatière. Des bulletins et des séances d'information permettent d'aiguiser les réflexes verts, tant dans le milieu de travail que dans le milieu familial.

Outre les sources internes de changement, la CCQ compte demeurer à l'affût des tendances externes, en se comparant à ses pairs pour en venir à évaluer et à intégrer les pratiques qui lui sembleront prometteuses.

La CCQ s'engage à élaborer un cadre de gestion environnementale, qui permettra de mesurer l'impact environnemental de ses activités et de les réduire.

Elle verra aussi à faire connaître au personnel l'empreinte écologique de la CCQ, tout en le sensibilisant aux impacts de celle-ci.

Fiche 5

Orientation gouvernementale (activité incontournable)

PRODUIRE ET CONSOMMER DE FAÇON RESPONSABLE

Objectif gouvernemental

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux (suite).

Objectif organisationnel

Miser sur le pouvoir d'achat de la CCQ pour promouvoir les pratiques écoresponsables.

Action 1 Mettre en œuvre des pratiques et des activités qui satisfont aux dispositions de la *Politique pour un gouvernement écoresponsable*.

Mise en contexte La politique sur les contrats de biens et de services de la CCQ s'appuie notamment sur un principe d'écoresponsabilité, en proposant une approche globale et durable des acquisitions qui intègrent à la fois l'efficacité économique, l'équité sociale ainsi que la préservation de l'environnement et des ressources naturelles.

Afin d'être plus responsable sur le plan de l'acquisition de ses biens et de ses services, la CCQ s'engage à analyser les pratiques du marché, afin d'intégrer à sa politique d'approvisionnement des critères plus précis d'acquisitions écoresponsables.

Fiche 6

Orientation gouvernementale (activité incontournable)

PRODUIRE ET CONSOMMER DE FAÇON RESPONSABLE

Objectif gouvernemental

Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services.

Objectif organisationnel

Adapter les pratiques de gestion immobilière aux principes du développement durable.

| | |
|-------------------------|---|
| Action 1 | Gérer de façon durable le parc immobilier de la CCQ. |
| Mise en contexte | <p>Dans le cadre de la construction de son nouveau siège social, la CCQ souhaite décrocher la certification LEED et suivre les principes de développement durable dans la rénovation du bâtiment qui logera le personnel de son bureau régional montréalais.</p> <p>La CCQ vise ainsi à réaliser des économies importantes d'énergie dans la gestion de son bâtiment, à encourager le transport en commun, à offrir un environnement de travail sain à son personnel et à maximiser la valeur de son bâtiment à long terme.</p> <p>En ce qui concerne les autres bâtiments occupés par son personnel, la CCQ adaptera les pratiques d'entretien et d'aménagement en tenant compte des principes du développement durable.</p> |
| Action 2 | Implanter un système de gestion des matières résiduelles (réduire, réutiliser, recycler et valoriser). |
| Mise en contexte | La CCQ s'engage à adopter un système de récupération multimatière. Elle mettra également en place des mesures de sensibilisation visant la réduction à la source des ressources et leur réemploi. Elle prônera notamment la réduction de la consommation du papier et des émissions de gaz à effet de serre, en encourageant le covoiturage et le transport en commun. |

Fiche 7

Orientation gouvernementale (activité incontournable)

PRÉVENIR ET RÉDUIRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET ÉCONOMIQUES.

Objectif gouvernemental

Accroître la scolarité, le taux de diplomation et la qualification de la population.

Objectif organisationnel

Contribuer à développer et à rendre disponible une main-d'œuvre compétente et diversifiée pour construire le Québec d'aujourd'hui et de demain.

Action 1 Poursuivre les activités de promotion des programmes de formation professionnelle des métiers de la construction et les adapter aux besoins du marché de l'emploi.

Mise en contexte Le développement de l'employabilité fait partie intégrante de la mission de la CCQ, qui applique la *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction* (Loi R-20). En vertu de son mandat, la CCQ doit appliquer un régime d'apprentissage, de gestion et de formation permettant à l'industrie de la construction de disposer d'une main-d'œuvre compétente et suffisamment nombreuse pour répondre à ses besoins.

Ce régime est élaboré conjointement avec les partenaires de l'industrie, soit les associations syndicales et patronales. Ces derniers sont réunis au sein d'une structure décisionnelle et consultative constituée du conseil d'administration de la CCQ et du comité de la formation professionnelle dans l'industrie de la construction (CFPIC). À cette structure, il faut ajouter les 26 sous-comités professionnels de métier et les 9 sous-comités régionaux du CFPIC.

Cette concertation contribue au développement et à l'implantation de programmes d'études, en plus de soutenir les commissions scolaires dans la gestion des centres de formation offrant des programmes liés à l'industrie de la construction. La CCQ assure également la gestion et le suivi de plus d'une douzaine d'ententes convenues avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec, ainsi qu'avec le réseau scolaire.

Fiche 7 (suite)

Mise en contexte (suite)

Depuis quelques années, la CCQ élabore des programmes et des projets ciblés pour améliorer l'employabilité et les taux de rétention de la main-d'œuvre de l'industrie. Ceux-ci visent notamment les populations sous-représentées, comme les femmes, les autochtones et les immigrants. La CCQ compte préciser et mesurer les résultats de ces initiatives d'ici 2011.

La CCQ soutient l'intégration de nouvelles clientèles à l'industrie de la construction. Par le biais des activités de promotion qu'elle lance partout au Québec, la CCQ entend continuer à promouvoir les programmes de formation des métiers de la construction et à susciter l'intérêt des jeunes, des femmes, des autochtones et des membres des communautés culturelles pour ces métiers.

Elle voit aussi à ce qu'il y ait une adéquation entre le contenu des programmes de formation professionnelle et les besoins du marché de l'emploi. À ce titre, elle s'engage à actualiser les analyses de situation de travail des métiers de la construction et à faire les recommandations appropriées au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, afin d'actualiser certains programmes de formation.

Annexe 1 : Les principes du développement durable

Santé et qualité de vie
Prévention
Équité et solidarité sociales
Précaution
Protection de l'environnement
Protection du patrimoine culturel
Efficacité économique
Préservation de la biodiversité
Participation et engagement
Respect de la capacité de support des écosystèmes
Accès au savoir
Production et consommation responsable
Subsidiarité
Pollueur payeur
Partenariat et coopération intergouvernementale
Internalisation des coûts

Annexe 2 : Explications relatives aux objectifs gouvernementaux non visés par le plan d'action

- A. Cet objectif gouvernemental concerne moins les compétences (responsabilités) ou le champ d'intervention de la CCQ.
- B. La CCQ y fait déjà référence par un autre engagement.
- C. Les priorités d'intervention de la CCQ pour ce premier plan d'action de développement durable justifient de restreindre ses interventions et de cibler d'autres objectifs gouvernementaux.

Le tableau ci-dessous fournit le motif pour chacun des objectifs gouvernementaux portant un numéro attribué par la stratégie gouvernementale.

| Objectifs gouvernementaux | | Motifs |
|---------------------------|---|--------|
| Orientation 1 | Informé, sensibiliser, éduquer, innover | |
| Objectif 2 | Dresser et actualiser périodiquement le portrait du développement durable au Québec. | A |
| Orientation 2 | Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement | |
| Objectif 4 | Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement. | A |
| Objectif 5 | Mieux préparer les communautés à faire face aux événements pouvant nuire à la santé et à la sécurité et en atténuer les conséquences. | A |
| Orientation 3 | Produire et consommer de façon responsable | |
| Objectif 8 | Augmenter la part des énergies renouvelables ayant des incidences moindres sur l'environnement (biocarburants, biomasse, énergie solaire, éolien, géothermie, hydro-électricité, etc.) dans le bilan énergétique du Québec. | A |
| Objectif 9 | Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières. | A |
| Objectif 10 | Fournir les repères nécessaires à l'exercice de choix de consommation responsables et favoriser au besoin la certification des produits et des services. | A |

Annexe 2 : Explications relatives aux objectifs gouvernementaux non visés par le plan d'action (suite)

| Objectifs gouvernementaux | | Motifs |
|---------------------------|---|--------|
| Orientation 4 | Accroître l'efficacité économique | |
| Objectif 11 | Révéler davantage les externalités associées à la production et à la consommation de biens et de services. | A |
| Objectif 12 | Favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux, afin d'inscrire la production et la consommation de produits et de services dans une perspective de développement durable. | A |
| Orientation 5 | Répondre aux changements démographiques | |
| Objectif 13 | Améliorer le bilan démographique du Québec et de ses régions. | B |
| Objectif 14 | Favoriser la vie familiale et en faciliter la conciliation avec le travail, les études et la vie personnelle. | A |
| Objectif 15 | Accroître le niveau de vie. | A |
| Objectif 16 | Accroître la productivité et la qualité des emplois en faisant appel à des mesures écologiquement et socialement responsables. | C |
| Objectif 17 | Transmettre aux générations futures des finances publiques en santé. | A |
| Orientation 6 | Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée | |
| Objectif 18 | Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux. | A |
| Objectif 19 | Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales et des communautés autochtones. | B |
| Objectif 20 | Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d'équité et d'efficacité. | C |
| Orientation 7 | Sauvegarder et partager le patrimoine collectif | |
| Objectif 21 | Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique. | B |
| Objectif 22 | Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes. | A |
| Objectif 23 | Intensifier la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux sur des projets intégrés de développement durable. | A |

Annexe 2 : Explications relatives aux objectifs gouvernementaux non visés par le plan d'action (suite)

| Objectifs gouvernementaux | | Motifs |
|---------------------------|--|--------|
| Orientation 8 | Favoriser la participation à la vie collective | |
| Objectif 24 | Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté. | A |
| Objectif 25 | Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions. | A |
| Orientation 9 | Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques | |
| Objectif 26 | Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. | C |
| Objectif 28 | Accroître la participation à des activités de formation continue et de qualification de la main-d'œuvre. | C |
| Objectif 29 | Soutenir les initiatives du secteur de l'économie sociale visant l'intégration durable en emploi des personnes éloignées du marché du travail. | C |

